

ENTENTE INTERVENUE ENTRE

LE CÉGEP DE SHERBROOKE

ci-après appelé « le Cégep »

ET

LE SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DU CÉGEP DE SHERBROOKE - CSN

ci-après appelé « le Syndicat »

CONSIDÉRANT que les nombreuses rencontres entre les parties n'ont pas donné de résultats satisfaisants concernant certains éléments de la plage horaire élargie;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de ramener un climat plus propice à la reprise des discussions et à l'identification de solutions;

CONSIDÉRANT une augmentation plus importante que prévu du nombre d'étudiants inscrits pour l'automne 2009.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

- Que les principes suivants seront pris en considération lors de la confection des horaires des enseignants pour l'automne 2009 :

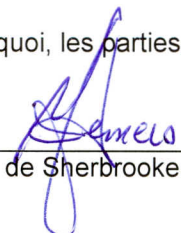
Sauf exception

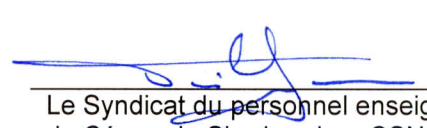
- l'enseignant qui commence ses cours à 8 h 30 n'aura pas de cours se terminant à 18 h 30 cette même journée;
- l'enseignant qui termine ses cours à 18 h 30 n'aura pas de cours du soir;
- l'enseignant termine, au plus, une seule fois dans la semaine ses cours à 18 h 30.

Par ailleurs, le Cégep répond actuellement de façon positive à un grand nombre de demandes d'exceptions à l'horaire en lien avec des besoins de conciliation travail-famille. Nous proposons de maintenir le même niveau de réponses positives, pourvu que le nombre de demandes d'exceptions n'augmente pas de façon notable. Par exemple, de nombreuses demandes sont à l'effet de ne pas avoir de cours après 16 h 30. Le Cégep s'engagerait de plus, lorsqu'une demande ne pourrait être réalisée, à en aviser l'enseignant concerné au moins quatre semaines avant le début des cours. À la demande d'une des parties, une rencontre serait tenue pour examiner les motifs des cas d'exceptions.

- Qu'il n'y aura pas de plage commune libre à l'automne 2009, mais que ce dossier fera l'objet de discussions au cours de l'automne prochain selon les modalités à convenir entre les parties.
- Que malgré ce qui a pu être perçu lors de la consultation concernant certains éléments de la plage horaire élargie, la direction réaffirme ses intentions de tenir compte, lors de ses consultations, des éléments apportés par le personnel, la communauté étudiante et les différentes instances, et ce, dans un objectif de collaboration, de participation et d'écoute.
- Que les différents moyens de pression mis en application par les membres du syndicat seront cessés dès l'acceptation de la présente entente par les membres du syndicat, et ce, au plus tard le 5 juin 2009.

En foi de quoi, les parties ont signé ce 21^e jour du mois de mai 2009.


Le Cégep de Sherbrooke


Le Syndicat du personnel enseignant
du Cégep de Sherbrooke - CSN